



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

Mission langues vivantes

Affaire suivie par

Dominique MATET
Inspecteur
de l'Éducation nationale
Téléphone
01 48 31 01 65

Amaria Saidi
conseillère pédagogique
départementale
langues vivantes
Téléphone
01 43 93 73 31

Virginie Soto
conseillère pédagogique
départementale
langues vivantes
Téléphone
01 43 93 73 32

Courriel
ce.93lg-vivantes@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, 1^{er} décembre 2020

La directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
de Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les enseignants titulaires
du 1^{er} degré

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Objet : Habilitation en langues vivantes étrangères (LVE) des enseignants titulaires du 1^{er} degré année scolaire 2020/2021

Référence :

Circulaire n°2001-222 du 29 octobre 2001 parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°41 du 8 novembre 2001

La présente note a pour objet de préciser les modalités et le calendrier de la campagne d'habilitation en langues vivantes au titre de l'année scolaire 2020/2021.

L'habilitation s'inscrit dans le cadre de validation de compétences et/ou de participation au mouvement intra départemental, d'une candidature spontanée sur des postes à profil spécifiques langues vivantes.

L'habilitation concerne les langues vivantes allemand, italien, et de façon exceptionnelle anglais, en vue d'une candidature pour une mobilité internationale.

La procédure d'habilitation se déroule en deux temps sur une année scolaire :

- un **entretien** à l'issue duquel est délivrée une habilitation provisoire. Cet entretien permet de vérifier les compétences linguistiques, pédagogiques et culturelles des candidats ainsi que leur connaissance des textes officiels.

Le niveau attendu des candidats est le niveau B2 en compréhension orale et B1 en expression orale du cadre européen commun de référence pour les langues.

- une **visite de classe** suivie d'un entretien conduisant à une habilitation définitive attestant des aptitudes pédagogiques.

Les sessions d'habilitation provisoire sont organisées les après-midis des mercredis 13 janvier 2021, 20 janvier 2021, 27 janvier 2021.



2/2

Si vous souhaitez être candidat à cette campagne d'habilitation, merci de prendre contact avant le 14 décembre 2020 avec la mission langues vivantes de la DSDEN par courriel (ce.93lg-vivantes@ac-creteil.fr).

Les enseignants bénéficiant à ce jour de l'habilitation provisoire et qui souhaitent obtenir l'habilitation définitive peuvent formuler la demande auprès de la mission langues avant le 29 janvier 2021.

Vous trouverez en annexe les documents concernant l'entretien et la visite de classe.

Pour le recteur de l'académie de Créteil
et par délégation,

La directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
de Seine-Saint-Denis

Nathalie Kuehn